

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 2 avril 2025

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND, Frédéric DUBOUCHET, Serge RAULT, Philippe GENTY, Serge MERCIER

Elus excusés : Christophe DELORD, Thierry KOVACS, Luc THOMAS

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Gaëlle MALLET, Julien VIZET, Nolwenn VALENTIN.

Lieu : Vienne (SMRR)

Horaires : 9h00-11h

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Future révision du Scot : premiers échanges sur les éléments pouvant être questionnés dans le futur Scot
- Avis sur le Scot arrêté de l'Ouest Lyonnais
- Avis sur la charte du Parc du Pilat dans le cadre de l'enquête publique
- Retour sur l'avancée des documents stratégiques de planification de la transition écologique
- Points divers

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le **mercredi 7 mai 2025 à 9h00 dans les locaux d'EBER à Saint-Maurice-l'Exil**. Un temps est prévu pour faire le point sur les politiques en faveur des mobilités de chaque EPCI avec les VP transport des EPCI. *[Suite au bureau syndical : la réunion de lancement de l'association pour le classement Unesco du territoire se déroulera le mercredi 7 mai matin à la Région. Dans ce cadre, le bureau syndical est repoussé le mercredi 7 mai à 14h. Le temps prévu sur les transports et mobilité avec les VP transports des EPCI est de ce fait repoussé ultérieurement]*. Pour rappel, il n'y aura pas de bureau syndical en juin.

Mardi 8 avril à 14h à Saint-Maurice-l'Exil aura lieu une réunion PPA sur le PLUi d'EBER.

Mercredi 30 avril : visite de l'écoquartier de Champagne avec la préfète de l'Ardèche.

Mardi 1^{er} avril s'est déroulé l'atelier n° 3 des ateliers des territoires à Sablons.

La CDAC prévue sur le projet commercial à Saint-Clair du Rhône pour lequel le SMRR a saisi volontairement la CDAC devait se dérouler le 10 avril matin. Mais celui-ci a été annulé suite au retrait du PC par le porteur de projet.

Mardi 8 avril et lundi 14 avril auront lieu les 3 ateliers sur l'étude sur la (non) densification des espaces peu dense. Ces ateliers seront l'occasion de travailler avec les communes sur les projets en densification réalisés sur chacune d'elle et de recueillir l'avis des élus sur les critères pour une densification réussie sur leur commune à l'avenir.

Vendredi 4 avril après-midi aura lieu la réunion de lancement de la 2^{ème} campagne d'inventaire sur les vieilles forêts au Monestier.

Lundi 2 juin à 15h : une visio est organisée avec la FédéScot pour faire un point d'avancée sur la loi TRACE.

Le mercredi 12 mars s'est déroulée la réunion sur la comitologie des transports et mobilités à l'échelle des Rives du Rhône. Lors de cette réunion, les participants ont pris l'engagement d'organiser une réunion n°2 et de récolter l'ensemble des études produites à ce jour sur les mobilités. Pour cette seconde réunion, il sera important d'entendre tout le monde afin de mieux comprendre le rôle de chaque collectivité, d'avoir la vision de l'Etat sur les projets et d'identifier précisément le ou les décideurs sur chaque point. Concernant l'amélioration du cadencement et de l'amplitude horaire de la ligne TER en rive gauche et du souhait d'une partie des territoires de réouverture de la ligne aux voyageurs en rive droite, il sera important de dialoguer et de porter une vision partagée à l'échelle du territoire, notamment en termes de temporalité.

Les 17 mars et 31 mars ont eu lieu 2 réunions sur le fret ferroviaire sur l'aire métropolitaine lyonnaise et grenobloise. 2 sites ont été identifiés pour être étudiés plus précisément pour la création d'une plateforme fret : Loire-sur-Rhône et Chasse-sur-Rhône. Le site de Rhône Varèze initialement étudié a été écarté.

FUTUR REVISION DU SCOT

Dans le cadre du bilan à 6 ans et de la préparation de la future révision du Scot, il est proposé aux élus du bureau syndical de produire une note politique à destination des futurs élus du Scot pour expliquer la philosophie du Scot actuel, la méthode d'application du Scot et d'analyse des projets et identifier les points qui nécessiteront d'être rediscutés au prochain mandat. Cela doit permettre de conserver ce qui fonctionne bien aujourd'hui et de se concentrer sur les points à améliorer lors de la révision du Scot.

Afin de préparer cette note politique, il est proposé, dans le cadre du bureau syndical de décembre et des bureaux de 2025, de parcourir les différents thèmes abordés par le Scot, avec un rappel de ce que dit le Scot actuel et le listing des points à rediscuter demain. Au cours de ce bureau syndical, les volets armature urbaine, densité et extension urbaine et les mobilités alternatives ont été traités. Les éléments validés sont les suivants :

Biodiversité et trames - ce que dit le Scot

OK

- Plusieurs corridors écologiques « en danger » identifiés très finement.
- Des réservoirs de biodiversité, des grands principes de corridors et des milieux spécifiques (zones humides, pelouses sèches...) à protéger et préserver dans les documents d'urbanisme.
- Mise en œuvre de la démarche ERC dans les projets.

Biodiversité et trames – ce qui peut évoluer

OK

- Faut-il inscrire des limites à l'urbanisation franche pour les corridors sur de nouveaux secteurs pour s'assurer de leur préservation en lien avec les réflexions menées sur les PLU(i) ?

Eau (quantité, qualité, assainissement, inondation) OK - ce que dit le Scot

- Demande d'analyser la disponibilité en eau et les capacités d'assainissement dans les PLU pour les projets.
- Intégration des éléments issus des SAGE, du SDAGE et du PGRI dans le Scot. Notamment la protection des zones de sauvegarde pour la ressource en eau.
- Recommandation pour la gestion des eaux pluviales avec un objectif cible de 150 % de surfaces désimperméabilisées pour toute imperméabilisation nouvelle.
- Prescriptions larges pour réduire le risque de ruissellement et le risque inondation.

Présentation Rives du Rhône

31

Eau (quantité, qualité, assainissement, inondation) OK - ce qui peut évoluer

- Réflexion et arbitrage sur l'adaptation des objectifs d'accueil de population et d'activités (industrie, artisanat, tourisme, agriculture) en fonction des territoires et de leur ressource disponible ?
- Intégrer des éléments issus des réflexions locales (SAGE, contrats de rivière, PTGE, PGRE...) dans le Scot pour leur donner plus de valeur et s'assurer de leur bonne prise en compte dans les projets d'aménagement ?
- Inscription de prescriptions plus fortes pour la désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales, notamment dans les secteurs où cette mauvaise gestion actuelle implique des coûts d'aménagement d'équipements importants et évitables (risques, problèmes quantitatifs et qualitatifs de l'eau, saturation des stations d'épuration...)?
- Faut-il inscrire clairement des éléments en lien avec la SLGRI dans le Scot, que ce soit des actions de compétence acteurs locaux ou Etat ?

Présentation Rives du Rhône

32

AVIS SUR LE SCOT DE L'OUEST LYONNAIS

Cédric Lansou réalise une présentation du Scot de l'Ouest lyonnais.

Après analyse du projet de Scot Sud Loire, les élus concluent au fait que :

- Le contenu du Scot et notamment du DOO est globalement proche des prescriptions et recommandations du Scot Rives du Rhône.
- Le Scot n'intègre pas de programme d'actions et n'est pas un Scot-AEC...
- ...Mais l'Ouest Lyonnais dispose de plusieurs documents, stratégies ou services à son échelle alors que ceux-ci souvent réalisés d'habitude à l'échelle intercommunale : plan paysage,

PCAET, schéma de développement économique, Projet Alimentaire Territorial (PAT), une stratégie forestière, un service ADS mutualisé, un conseil de développement.

- Les interactions entre les 2 Scot sont relativement faibles en comparaison d'autres territoires limitrophes des Rives du Rhône (SEPAL, Nord-Isère, Grand Rovaltain). L'impact du projet de l'Ouest Lyonnais pour les Rives du Rhône devrait rester limité. Les projets envisagés sur l'Ouest Lyonnais n'auront pas à priori d'impact négatif sur le territoire des Rives du Rhône.

Le bureau délibère : avis favorable.

[AVIS SUR LA CHARTE DU PARC DU PILAT DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Cédric Lansou présente les dispositions pertinentes de la charte du Parc. Globalement, les demandes du SMRR ont bien été prises en compte dans la charte du Parc. Seul un point peut être sujet à interprétation :

- Extrait de la charte : objectif chiffré « 100 % des zones humides préservées ». Il est difficile de savoir comment cela sera interprété. A l'échelle du Parc, la compensation est possible. A l'échelle de la zone humide, le sera-t-elle. La rédaction de cet objectif chiffré pourrait être modifié par exemple par « conserver la surface totale de zones humides à l'échelle du Parc ».

Il est proposé de faire un retour uniquement sur ce point.

[AVIS RETOUR SUR L'AVANCEE DES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE PLANIFICATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Nolwenn Valentin présente l'avancée de son travail : point sur le cadre réglementaire, le contexte national, l'état des lieux sur nos territoires (SMRR, EPCI). Le prochain travail de Nolwenn portera sur les avantages/inconvénients de devenir un Scot intégrateur (AEC) de PCAET.

[Voir présentation en annexe]

Philippe Delaplacette clôt la séance.